

estent dans les

ion surveillée,
roit plus avan-
es en fera un

ort sur l'appli-
es arrêtés des
mée par la loi
ques embarras
on des arrêtés
devant les tri-
se prétendent
rs ont appelé

la commission
t adopté.
icable qu'aux
été constan-
ique, et pour

on sur le mode
ncière et des

oit proposé de
riaux. Lecoin-
projet; le pre-
e en nature et
roit prétendre
ture, pouvoit
propriétaires

comme impo-
ables et aux

ar le vice de
qu'il s'ouvre
question, et
n'y aura rien
été rejeté, et
opté.

trance les avan-
celui qui suit
s de la nature;
les moyens de
République,
rande quantité
; il est donc

les précisions,
s que l'on fait
ture d'un long
conseil ordonne

demain.

é Littéraire)
Éditeur.

n° 546.

C I T O Y E N ,

Vous avez pu voir par l'avis imprimé dans mon journal, que j'ai été exclu d'une société qui a cru devoir profiter de la situation où je me trouve, pour me dépouiller de ma propriété. Victime d'une cause qui ne peut être indifférente aux personnes honnêtes, je ne devois point m'attendre à trouver dans mes co-associés des complices de mes persécuteurs; et je suis d'autant plus affligé de leur conduite à mon égard, que jusqu'à présent je les avois cru fidèlement attachés aux principes d'honneur et de vertu qui ont toujours recommandé le VÉRIDIQUE. Je continuerai ce journal, que j'ai créé, espérant que ceux qui l'ont distingué jusqu'aujourd'hui, à cause de la sagesse de sa rédaction, sauront distinguer encore mon entreprise, de la feuille qui leur est envoyée, sous le titre de RÔDEUR. Je connois trop bien le caractère et les sentimens de la plupart des souscripteurs du VÉRIDIQUE, pour ne pas augurer que la trahison de mes ci-devant associés ne leur profiteroit point. C'est, au reste, à la bonne foi de mes lecteurs que j'en appelle; c'est à eux à prononcer entre les deux journaux qui vont se trouver en concurrence entre leurs mains. Si vous vous décidez, citoyen, en faveur du VÉRIDIQUE, vous voudrez bien m'informer de l'époque où finit votre abonnement; ou dans le cas contraire, me faire savoir, d'une manière positive, vos dispositions, afin qu'un surcroît de dépenses ne vienne point se joindre aux injustices que j'ai déjà eu à souffrir.

Signé LADEVEZE rédacteur et fondateur du
Courier Universel ou Vêridique.

P. S. Le prix de l'abonn. sera toujours le même, c'est-à-dire, de 750 liv. en assignats, ou de 9 l. en numéraire par trimestre. Les abonnemens des pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire. Les lettres et avis doivent être adressés francs de port, au citoyen LEROUX, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois, n° 42.